Compte rendu des débats au congrès de la FCPE Creuse, le 10 juin 2017 à Aubusson sur le thème « La place de l’école rurale dans la société »

**Jean-Marc Giorgi, président de la FCPE Creuse de 1985 à 2000, lors de son intervention, a rappelé le travail réalisé en Creuse par Pierre Mauget. Il était chargé de mission sur l’école rurale, sous le ministère de Lionel Jospin en 1989. La Creuse était choisie comme département pilote.** L’intérêt des enfants primait. Sur 5 communes, l’expérience de RPI est menée sous conditions de l’accord unanime des parents, des enseignants et de la FCPE, d’aucun coût financier demandé aux familles. Les enseignants sont à effectif constant sur 5 ans. Les frais sont partagés par les communes du RPI. Ce système a bien fonctionné avec une nouveauté : plus de maîtres que de classes. Les écoles ont été préservées. L’expérience a été interrompue et le rapport P/E est apparu.

**Retour historique sur la Creuse, département rural** : sous Louis XIV, les paysans allaient travailler à la Rochelle comme bûcherons pour la construction des navires de la marine royale. Ils sont ensuite devenus les maçons de la Creuse à Paris et dans les grandes villes. Toutefois, ces travaux étaient saisonniers et les travailleurs revenaient régulièrement dans leur commune creusoise. Le véritable exode rural a commencé à la 1ère guerre mondiale : le besoin de « chair à canon » a conduit à vider les campagnes des hommes valides pour grossir les rangs des combattants. Après cette guerre, il fallait reconstruire les villes et le savoir-faire des maçons creusois a été sollicité. Cependant ceux-ci restaient ensuite dans les endroits où ils partaient travailler. **En Creuse, les services privés ont périclité, puis le nombre d’actifs a diminué, et enfin l'étendue des services publics s'est réduite : ces faits sont à l'origine de la désertification progressive du département.**

**L’école fait partie d’une société .** Aujourd’hui, la société a évolué et les néoruraux pour lesquels la qualité de vie passe par une installation en milieu rural viennent de plus en plus nombreux dans le département. La Creuse doit donc se doter des infrastructures et services nécessaires à leur accueil. Par ailleurs, il convient de développer des stratégies innovantes permettant de faciliter la vie aux populations en milieu rural comme, par exemple, l'utilisation accrue d’internet pour développer le télétravail. Cela implique que des investissements privés et, surtout, publics soient réalisés, avec une planification sur le long terme Les nouveaux emplois et le développement du tourisme sont une chance pour les écoles. Les jeunes actifs s’installent. Dès lors, il faut penser le tissu scolaire comme un pari sur l’avenir. Le raisonnement de l’éducation nationale tendant à ajuster l’offre scolaire à l’effectif au plus juste est à casser. **Pour garantir le développement du territoire et un essor démographique, il faut, à l’inverse, proposer de la place aux arrivants potentiels.**

1

**Michel Dias, philosophe, revient sur la dernière phrase de l’énoncé introductif de Sylvie Sergeant, « en finir avec l’universalité » : « Le philosophe, c’est celui qui s’étonne »**. Les acteurs de l'éducation (institutionnels, associations, parents) s’expriment à l'occasion des conseils de l’Education Nationale (CDEN, CAEN, Commissions), des difficultés rencontrées dans un contexte de tensions aux moments de tensions, au dépend d'un dialogue véritablement constructif. Ces échanges n’en sont pas vraiment et se caractérisent par leur stérilité. Il faut une espace de dialogue constructif. (Un grenelle de l’éducation selon Sylvie Sergeant). **Le climat a évolué : avant on affichait un intérêt commun, qui était faux. Aujourd’hui, l’étape de l’hypocrisie est dépassée et la vérité des rôles de chacun a plus de clarté.** Le recteur en poste les deux années scolaires précédentes, annonçait dans une réunion commune FCPE, enseignants sur une perte de classe : « Je suis là pour faire des économies de moyens ». Les maires défendent leurs communes, les syndicats d'enseignants défendent leurs postes, les parents défendent leurs enfants.

**Le geste éducatif devrait primer dans ces réunions. Or elles deviennent lieu d’affrontements, car il n’y a pas de principes communs.** Nous sommes pourtant en démocratie. Socrate et tous les philosophes nous enseignent que pour sortir du désaccord, on doit s’accorder sur des principes communs. Il faut penser différemment. **Les principes communs qu’il faut dégager en 1er degré deviennent principes universels : ordre pédagogique, pédiatrique**. Les seuils d’effectifs sont laissés aux politiciens, les inspecteurs académiques. Or, il devrait y avoir des règles : effectifs plancher différents en milieu rural et en milieu urbain, aménagement des temps de vacances, temps de travail supportable, qualité d’enseignement pour l’enfant. La décentralisation a ses limites. Ce sont des principes qui doivent définir l’éducation scolaire, traités par des pédiatres, des pédopsychiatres… des spécialistes de l’enfance, un comité scientifique et éthique.

Au second degré, la situation diffère par les enjeux territoriaux plus prégnants. Le besoin est alors de laisser à une instance territoriale, composée des acteurs locaux, le soin de définir un projet territorial tenant compte des contraintes locales (ruralité, difficultés urbaines, évolution démographique...) aboutissant à la définition du contenu et de l'identité des établissements.

Enfin, des instances de discussion doivent être créées pour permettre de faire émerger les idées et les attentes des autres acteurs, parents notamment.

Ce schéma d'organisation idéale recueille l'approbation de l'ensemble des participants, même si certains déplorent le fait qu'un comité scientifique définissant les règles d'éducation à travers les besoins et les capacités de l'enfant n'aurait, dans notre société, la possibilité d'émettre qu'un avis. Au final, les décisions sur l'éducation sont prises davantage en fonction d'autres paramètres – politiques ou économiques globaux – qu'en faveur de l'accomplissement d'une mission éducative mieux adaptée aux élèves.

2

**Une ancienne responsable FCPE, fait remarquer que la cause des problèmes territoriaux est essentiellement financière.**

**Dans ce cadre, un maire exprime son opposition à l’universalité de moyens. Il insiste sur le fait que la République doit donner plus de moyens aux territoires**. Il indique, à titre d'exemple, la nécessité d'avoir des moyens de transport adaptés et en suffisance. Le contexte budgétaire des communes a évolué. Les communes participent plus activement à la vie des écoliers par des efforts d’investissement directs (liaison chaude, cantine, tableaux blancs interactifs…) alors même que les possibilités financières des communes diminuent. Malgré cela, chaque année, le couperet tombe à travers les décisions de fermeture de classes édictées par l'inspection académique. C'est bien cette situation qui a conduit les maires à adhérer à la convention scolarité dont le protocole permet le gel des fermetures pendant trois ans. Au niveau départemental il y a bien le comité départemental de l'éducation nationale, mais celui-ci n'est bien qu'une instance de concertation où chaque acteur ne peut qu'exprimer ses attentes et ses difficultés.

**Plus axés sur l'intérêt de l'enfant et la réussite de la mission éducative, les parents présents expriment leurs inquiétudes sur les effectifs, les moyens, le bien-être des élèves.** Dans ce cadre, la question soulevée de l'accueil des enfants de deux ans en école maternelle suscite débat entre ceux qui tiennent comme aberrant l'arrivée en milieu scolaire d'enfants dont les fonctionnalités physiologiques d'éveil ne sont pas encore construites et ceux qui regrettent le manque de moyens de garde adaptés (crèches, assistantes maternelles) et le manque de formation des intervenants en école maternelle. Si, comme il est indiqué par un des participants, l'offre en assistantes maternelles est localement suffisante, il convient de s'interroger sur l'adaptation de l'offre de garde des enfants en bas âge au tissu rural et aux contraintes rurales. Par ailleurs, il est rappelé la particularité du rôle de l'école maternelle comme entité préparant à l'introduction de l'enfant dans le milieu scolaire.

**Michel Dias remarque, sans porter de jugement, que les enjeux de l'accueil des tout-petits sont inéluctablement et globalement parasités par des éléments extérieurs à l'intérêt de l'enfant.**

**Il  s'interroge sur l'école comme symptôme d’une société et comme fonction symbolique locale.** D'après lui, c'est à tort que la fermeture d’une école est vécue comme le symptôme de la mort d'une commune alors qu'elle est, en fait, le signe même du changement de nature de la commune qui devient un lieu d'habitation à la place d'un lieu de travail.

**Le désir de changement de vie de la part des urbains est fort et se traduit par une**

3

**migration vers les départements ruraux. En Creuse, des néoruraux viennent s’installer. La dynamique est encore faible, mais bien réelle. La place de la ruralité en France doit être reconsidérée**. Le président Macron compte demander le même effort financier aux communes rurales, par la suppression d’une tranche d’impôts locaux ; nouvelle mesure ajoutée aux baisses des dotations que subissent déjà les collectivités locales. Ce sont directement l’entretien du patrimoine et le fonctionnement des missions et services publics (école, santé, culture) qui seront impactés. **Il ne faut pas se tromper de combats et aller vers un rééquilibre entre les collectivités territoriales par un transfert de charges.**

L’universalité est bien un enjeu selon Jean Marc Giorgi. Il cite Philippe Mérieu, écrivain, spécialiste des sciences de l’éducation et de la pédagogie, intervenant au Congrès de la FCPE Nationale à Biarritz, début juin 2017. Il apporte une nuance : il est contre l’égalité des chances, mais s'affirme résolument pour l’égalité des droits à la réussite scolaire. Le premier pas est de sortir de la mécanique comptable qui instaure un seuil d’élèves dans une école, en dessous duquel on la ferme. Le mode même du calcul des moyens (P/E) appliqué sans nuance est inadapté au milieu rural.

La FCPE a demandé la péréquation. Il faut donner plus aux élus (municipalités, départements, régions) qui investissent plus dans l’accueil des enfants. Il est nécessaire de réactualiser ce système.

**Une parente d’élève arrivant de Polynésie juge inadapté le rythme appliqué en France métropolitaine**. La répartition des vacances est plus respectueuse du rythme des enfants en Polynésie, avec une alternance de 5 semaines de cours et 10 jours de vacances, 1 mois à Noël et 1 mois et demi en été. Les enfants ne sont pas fatigués comme ici. Jean-Marc Giorgi rappelle les raisons historiques de l’instauration des deux mois de vacances, alors calés sur les besoins de « bras » : juillet, mois des moissons et août, mois des vendanges. Ensuite est resté l’intérêt des professionnels du tourisme. Or en Europe du Nord, le calendrier n’est pas construit selon des impératifs économiques. On remarque que les résultats scolaires y sont jugés supérieurs. **En France, le calendrier des vacances résulte bien d’un choix politique dans lequel l'intérêt de l'enfant est traité de façon secondaire.**

Remarque d’un représentant de parent : On assiste à un dialogue de sourds : choix du mercredi au lieu du samedi pour la semaine de 4 jours et demi ; semaine de quatre jours ou quatre jours et demi ; calcul d'effectifs différents selon l’Éducation Nationale ou selon les parents (absence de prise en compte des flux migratoires)...

**Le rythme des cours dans la journée doit évoluer et s’adapter à la capacité d’attention des écoliers.** Un lycéen n’est pas concentré sur la totalité de l’heure. Si l'on prend en compte les volumes des heures de cours et de travail hors cours, ils effectuent plus de 45 heures de

4

 travail par semaine. On est donc loin des 35h00 prescrit par le Code du travail : on demande donc à des adolescents un volume de travail supérieur à celui qui est demandé aux adultes dans leur vie professionnelle. Il est noté que cette situation pourrait être résorbée par la reconquête du mois de juin durant lequel les élèves ne vont plus en cours une fois le conseil de classe passé. Ceci est un des chantiers de l’éducation nationale. Il s’avère que sur l'ensemble d'un cursus scolaire, 7 mois sont perdus soit une année scolaire complète.

**L'intérêt de l'enfant et la réussite scolaire sont des notions, dès lors qu'elles auront été clairement définies et affirmées, qui devraient être prépondérantes dans les choix qui sont faits dans la construction de tout système éducatif. La réalité montre que ces choix obéissent, en fait, davantage à des impératifs économiques ou politiques. Les différents acteurs intervenant dans l'environnement de l'éducation (parents, enseignants, collectivités locales,...) ont la possibilité de s'exprimer dans des instances de concertation. Mais, on assiste à l’absence d’instances constructives prenant en compte l'ensemble des paramètres, dans le processus d'élaboration des décisions. Inévitablement, c’est la seule logique économique qui prime par l'application mécanique de formules mathématiques aboutissant au maintien ou à la suppression des moyens locaux dédiés à l'éducation. Les conséquences de cette logique sont vécues de manière beaucoup plus critique dans les milieux ruraux où, de par la construction même du territoire, toute décision sur la carte ou l'organisation scolaire impacte les moyens connexes (transport, restauration, soutien social, organisation culturelle, milieu associatif, environnement sportif,...). Dans les milieux ruraux, la réussite scolaire et la prise en compte des intérêts des élèves passent donc par un réel partenariat global des intervenants dont l'efficacité ne sera effective que si les moyens correspondants leur sont attribués ou conservés.**

Denis Crespin et Sylvie Sergeant

5